

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2012 À 18 HEURES 30**

N° 3 - 149 / 2012 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS - ACCORD AMIABLE SARL AGENCE IMMOBILIERE D'OC

**L'An Deux Mille Douze, le 2 octobre 2012**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 octobre 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Maryse BERTRAND

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Bernard GILABERT, Alain LONG, Claude COSTES, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

**Membres suppléants présents non votants :** Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIÉS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniël GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMEGAS-PORGHE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 33**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 OCTOBRE 2012****N° 3 - 149 / 2012 : ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS - ACCORD AMIABLE SARL AGENCE IMMOBILIERE D'OC**

Pilote : Développement Économique, Enseignement Supérieur et Recherche

Autres services concernés par le présent rapport : Direction Générale des Services  
Affaires Juridiques et Marchés  
Finances et Budget

**Monsieur Rober GAUTHIER, Rapporteur,**

Afin de pouvoir démarrer les travaux d'aménagement de la phase 1 de la ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS, des négociations ont été menées avec l'agence Immobilière d'Oc en vue d'acquérir le terrain où se trouve le bois près de la voie rapide. Il s'agit de la parcelle n° ZL 105 pour une surface de 23 216 m<sup>2</sup>. Cette assiette foncière est nécessaire pour l'exutoire du bassin de rétention prévu sur la ZAC.

Les négociations se sont tenues avec Mme Danièle CHARRAS qui a agi pour le compte de son père, M. Luc PERIE. Un accord amiable a pu être arrêté sur la base de l'évaluation faite par le service des domaines pour le dossier de Déclaration d'Utilité Publique.

Le montant de l'indemnité de dépossession est de 154 300 € dont 15 004 € pour l'indemnité de réemploi.

Avec cet accord et la libération des terrains par l'INRAP, les travaux d'aménagement de la ZAC vont pouvoir démarrer dans les meilleurs délais, dès la finalisation des divers plans d'exécution.

C'est pourquoi, je vous propose :

- D'approuver l'accord amiable passé avec l'agence Immobilière d'OC pour l'expropriation de la parcelle ZL 105 pour une surface de 23 216 m<sup>2</sup> au prix de 154 300 €,
- De confier la rédaction du pacte d'adhésion au notaire des propriétaires, Maître Anne Sophie ANDRIEU,
- D'autoriser le Vice-président délégué au développement économique à signer cet accord amiable ainsi que tout acte afférent à cette opération.

**Le Conseil de Communauté Agglomération de l'Albigeois**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'expropriation,

Vu l'estimation des domaines en date du 3 mai 2011

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 18 septembre 2012,

CONSIDERANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de lancer l'aménagement de la ZAC « ECO<sup>2</sup>RIEUMAS » afin de pouvoir répondre aux attentes des entreprises locales et régionales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'accord amiable passé avec l'agence Immobilière d'OC pour l'expropriation de la parcelle ZL 105 d'une surface de 23 216 m<sup>2</sup> au prix de 154 300 €,

**CONFIE** la rédaction du pacte d'adhésion à Maître Anne Sophie ANDRIEU notaire des propriétaires,

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe ZAC ECO<sup>2</sup>RIEUMAS pour l'année 2013.

**AUTORISE** monsieur le vice-président délégué au développement économique à procéder à la signature de cet accord amiable ainsi que de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,  
Fait le 2 octobre 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

